



Licenciement pendant un conge de formation

Par **Kaline**, le **16/05/2016** à **13:19**

La medecine du travail, m'a dit qu'il pouvait me licencier, pour inaptitude, suite à accident de travail que j'ai eu, mais étant tellement pas bien moralement et physiquement, qu'ils m'ont conseillé de chercher à me reconvertir pour un poste en adéquation avec ma santé, pour ne pas partir, sans rien a cause de la précarité de l'emploi. Ma question: J'ai trouvé une formation CIF SUR 2 ans à temps complet, le fongecif me fait savoir, qu'il finance qu'un an ou 1200 heures. le reste etant à ma charge. J'aimerais faire en sorte, de commencer cette formation, et au bout de la 1ere année me faire licencier pour inaptitude, est ce que c'est possible?? comment dois je procéder ?? quelles sont les conséquence ?? Car si je dois trouver en moyen de subvenir à mes besoins la deuxieme année, et si je suis salarié, j'ai pas le droit de travailler. Je ne souhaite plus rester dans cette boite, qui me fait vivre les couleurs depuis mon AT.

dans l'attente de vos réponses . merci d'avance[smile3]

Par **P.M.**, le **16/05/2016** à **13:33**

Bonjour,

Ce n'est pas le Médecin du Travail qui peut vous licencier mais l'employeur suite à une inaptitude et, pour le reste, vous avez déjà exposé la situation dans [ce sujet](#)...

Par **Kaline**, le **16/05/2016** à **14:31**

oui effectivement, je pensais pas être dans le bon sous titre.